



nîmes
métropole

NOTE DE SYNTHÈSE
CA 2022

Le compte administratif (CA) 2022

Rappel réglementaire

En 2022 la collectivité a disposé de 9 budgets :

- **3 budgets principaux** : PRINCIPAL - SPANC – AEROPORT
- **6 budgets annexes** : Eau - Assainissement - Aménagement numérique du territoire - Grand Cycle de l'eau-Collecte - traitement déchets ménagers-Transports

Le CA 2022 est soumis à l'approbation du conseil communautaire le 26 juin 2023.

Éléments de contexte

Rappel Contexte

Nîmes Métropole a été créée le 31 décembre 2001. L'EPCI se compose aujourd'hui de 39 communes.

La population INSEE 2022 s'établit à 261 779 habitants.

Éléments de contexte

Nous avons assisté à un retour brutal de l'inflation qui n'a pas cessé de progresser tout au long de l'année 2022. Même si la France a connu des augmentations de prix parmi les plus basses des pays développés, elle a subi de plein fouet les conséquences de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.

L'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE à fin décembre 2022 s'établissait à + 5,9 % sur un an glissant.

Les travaux de construction d'une vision financière prospective actualisée, menés au cours du printemps 2022, ont mis en évidence les risques de dérive entraînés par la réapparition brutale de l'inflation.

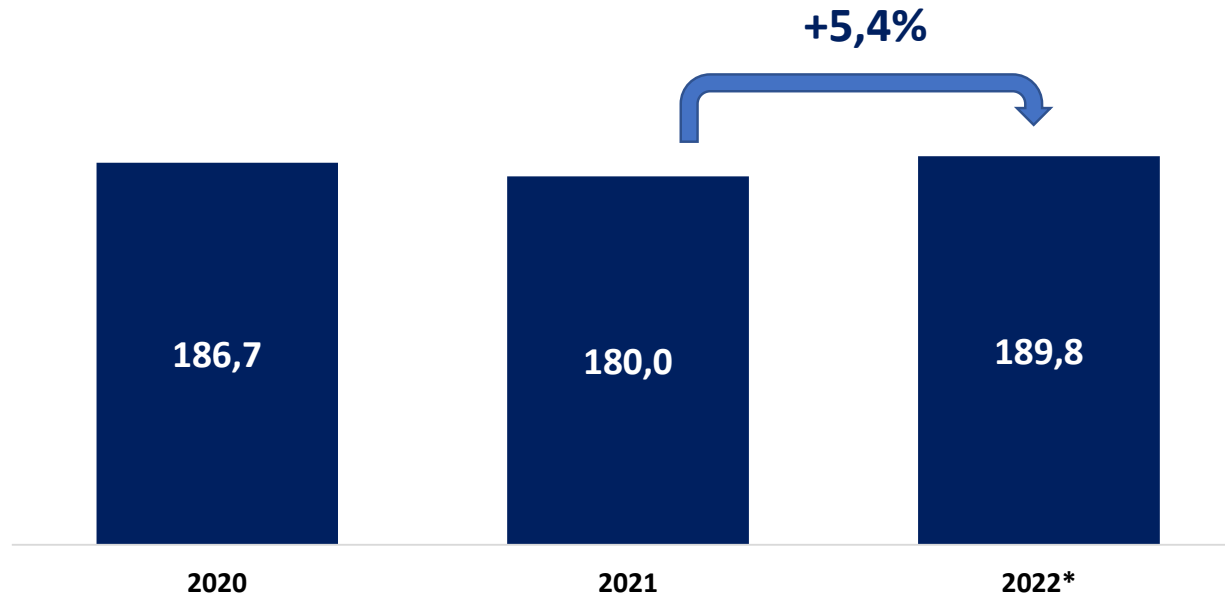
Après un partage approfondi des constats, des décisions ont été prises immédiatement par les élus pour redresser la trajectoire financière, en se recentrant sur les compétences fondamentales tout en respectant les priorités de l'agglomération.

Ainsi en 2022

- Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement
- Les effectifs connaissent une nouvelle baisse.
- L'épargne brute progresse pour atteindre 48 M€ hors éléments exceptionnels (54 M € yc éléments exceptionnels)
- Les projets d'investissements ont dépassé les 110 M€
- L'endettement continue à se maintenir à un niveau inférieur à celui de 2020 : 483 M€

Dépenses des sections de fonctionnement (M€)

Dépenses réelles 2022 (Hors opérations inter-budgétaires)



* Afin de faciliter la comparaison, les régularisations comptables impactant les dépenses et les recettes ont été neutralisées

La hausse des dépenses en 2022 est en très grande partie le résultat de la forte inflation.

En dehors des augmentations entraînées par l'inflation, les principales variations sont liées à la modification des règles de gestion des coûts mutualisés et l'amélioration du réseau transport.

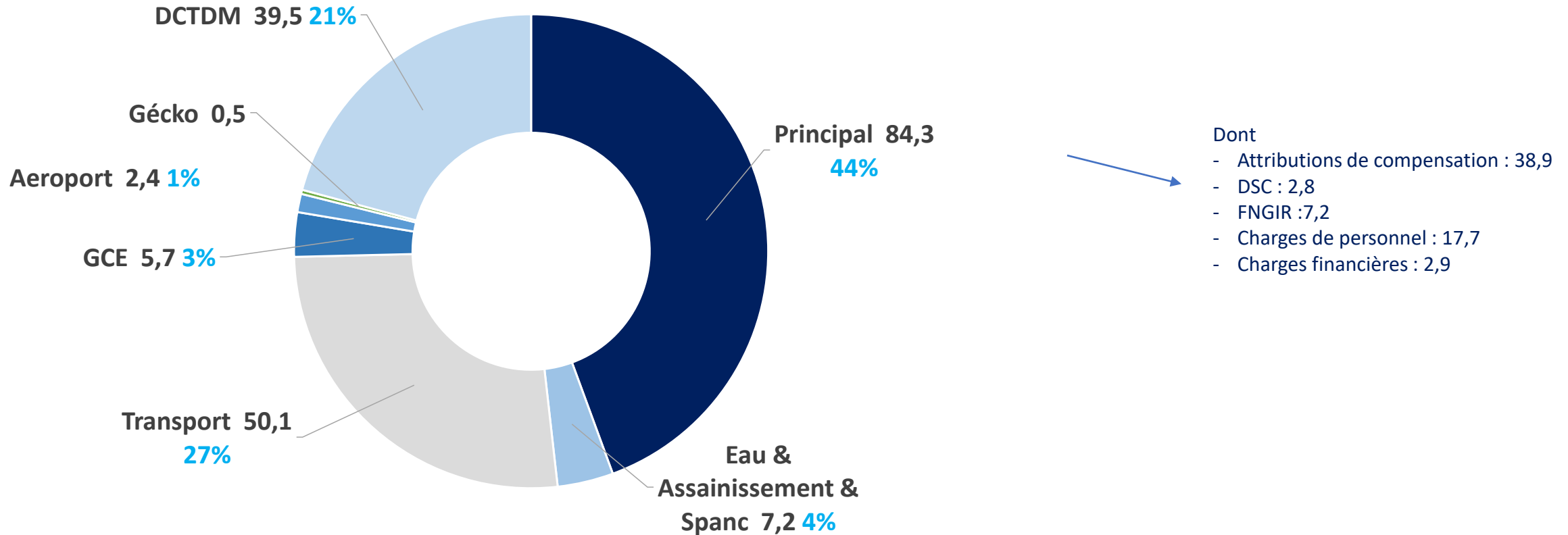
Dépenses des sections de fonctionnement (M€)

Dépenses réelles 2022 (Hors opérations inter-budgétaires)

Dépenses de fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2020	2021	2022	Ecart 2021 / 2022
Frais de Personnel	26,1	25,3	25,5	0,2
Charges Financières	13,3	10,7	11,3	0,6
Autres dépenses	30,5	24,6	26,9	2,3
Marchés DCTDM	30,3	32,0	34,1	2,1
DSP Transport	35,2	38,0	41,1	3,1
Reversement (communes, comp,FNGIR)	48,7	47,7	48,9	1,3
Exonération CFE	0,0	0,6	0,0	-0,6
Dépenses exceptionnelles	2,6	1,1	2,0	0,9
TOTAL	186,7	180,0	189,8	9,8

Dépenses des sections fonctionnement (M€)

Dépenses réelles pour 2022 (Hors opérations inter-budgétaires)



Dépenses des sections fonctionnement

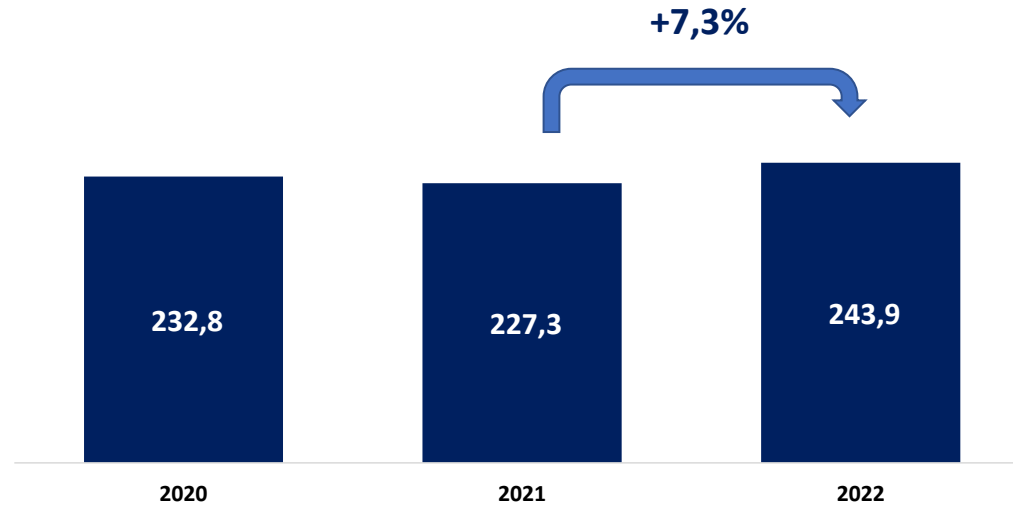
Effectifs de la collectivité

A compter de mi 2020, et suite aux travaux menés par le comité de redressement, une optimisation des dépenses de personnel a été actée.

	2019	2020	2021	2022
<u>Effectifs totaux au 31 décembre</u>	499,4	497,7	467,0	457,5

Ressources des sections de fonctionnement (M€)

Recettes réelles 2022 (Hors opérations inter-budgétaires et cessions)

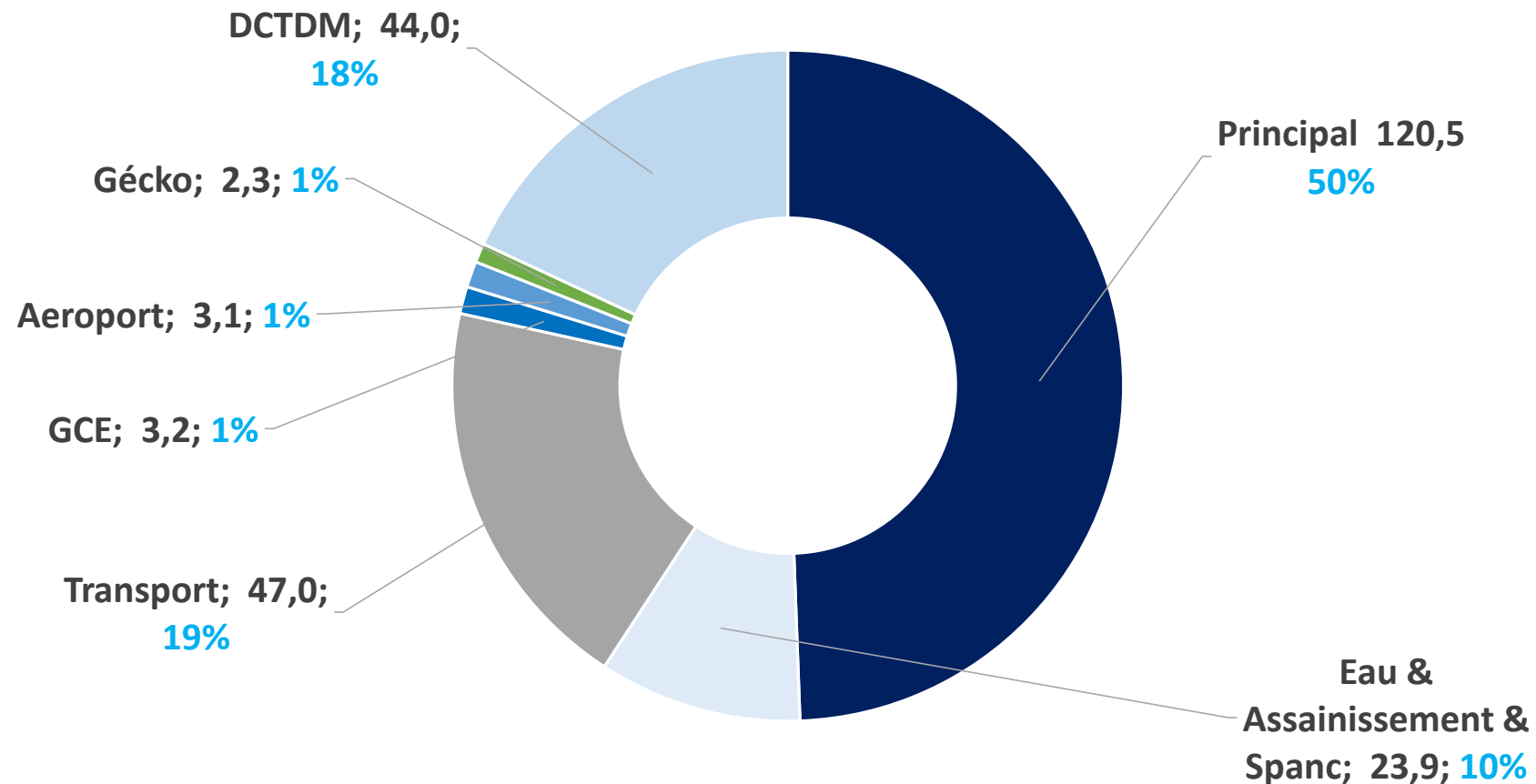


La revalorisation mécanique des bases fiscales a permis de dégager des ressources indispensables pour faire face à l'inflation.

Ces recettes additionnelles, en partie non prévisibles, proviennent essentiellement de la TVA et de la TEOM.

Recettes des sections fonctionnement (M€)

Recettes réelles pour 2022 (Hors opérations inter-budgétaires et cessions)



Ressources des sections de fonctionnement (M€)

Recettes réelles 2022 (Hors opérations inter-budgétaires et cessions)

Recettes fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2020	2021	2022	Ecart 2021 / 2022
Recettes Fiscales (Taxe Habitation, CFE, CVAE....)	83,5	86,0	91,7	5,7
Versement Mobilité	31,6	32,7	36,5	3,9
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	32,9	36,6	38,1	1,5
Taxe Gemapi	0,0	2,8	2,8	0,0
Dotations (DGF + Comp CET + Autres)	38,4	34,5	35,0	0,5
Recettes de l'eau	25,8	16,3	19,2	2,9
Autres Recettes	14,1	17,0	18,6	1,6
Produits Exceptionnels	6,6	1,3	2,0	0,7
TOTAL	232,8	227,3	243,9	16,6

Ressources des sections de fonctionnement

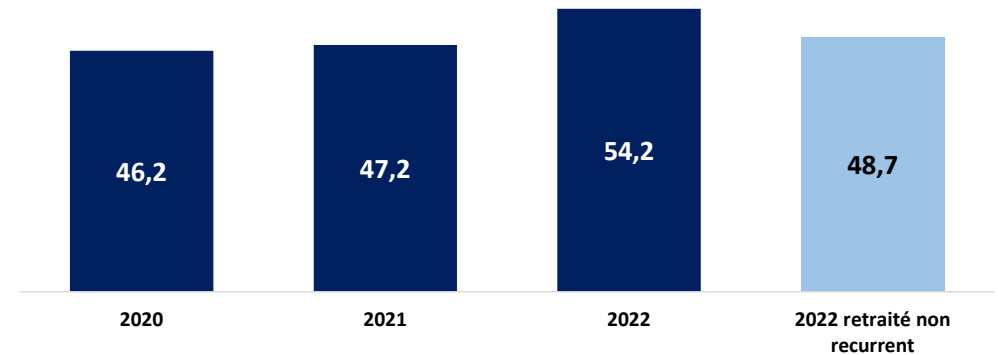
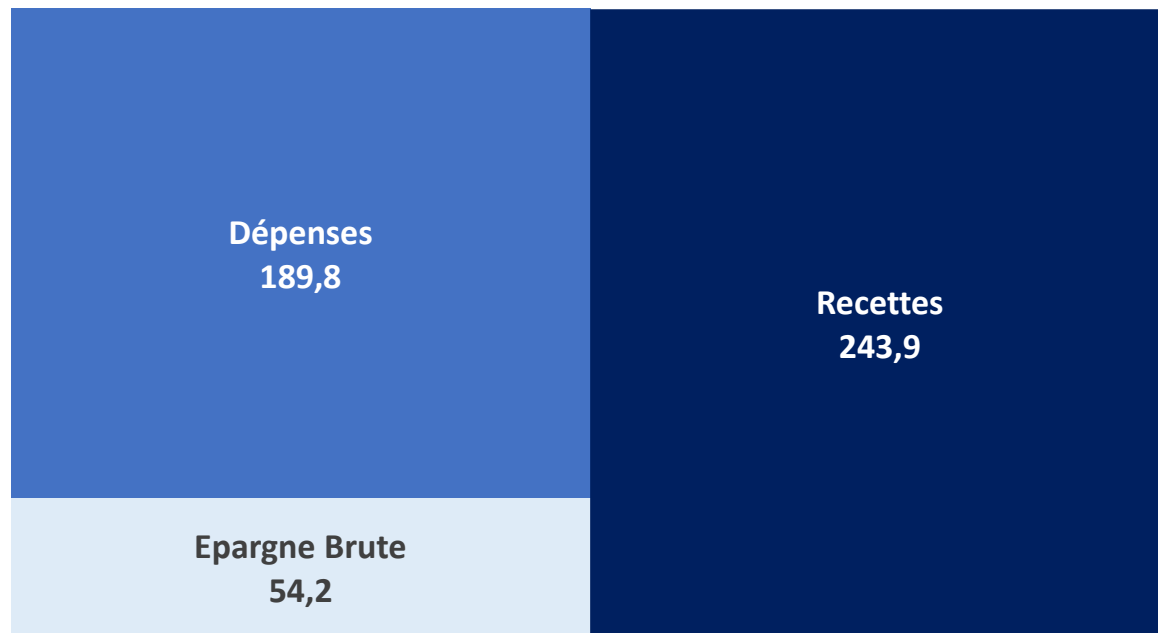
Evolution des taux d'imposition de Nîmes Métropole

En 2022 aucune évolution des taux d'imposition n'a été actée. La hausse des recettes fiscales est uniquement liée à la hausse mécanique des bases fiscales.

Les différents taux d'imposition de Nîmes Métropole et leurs évolutions :

		2020	2021	2022
Budget principal	Taux Cotisation foncière des entreprises	34,30%	34,30%	34,30%
	Taux foncier bâti	0,00%	0,00%	0,00%
	Taux foncier non bâti	4,09%	4,09%	4,09%
Budgets annexes	Taxe enlèvement ordures ménagères	10,71%	11,71%	11,71%
	Versement Mobilité	1,80%	1,80%	1,80%
	Produit GEMAPI K€	0	2 760	2 760

Dépenses et recettes des sections de fonctionnement (M€)

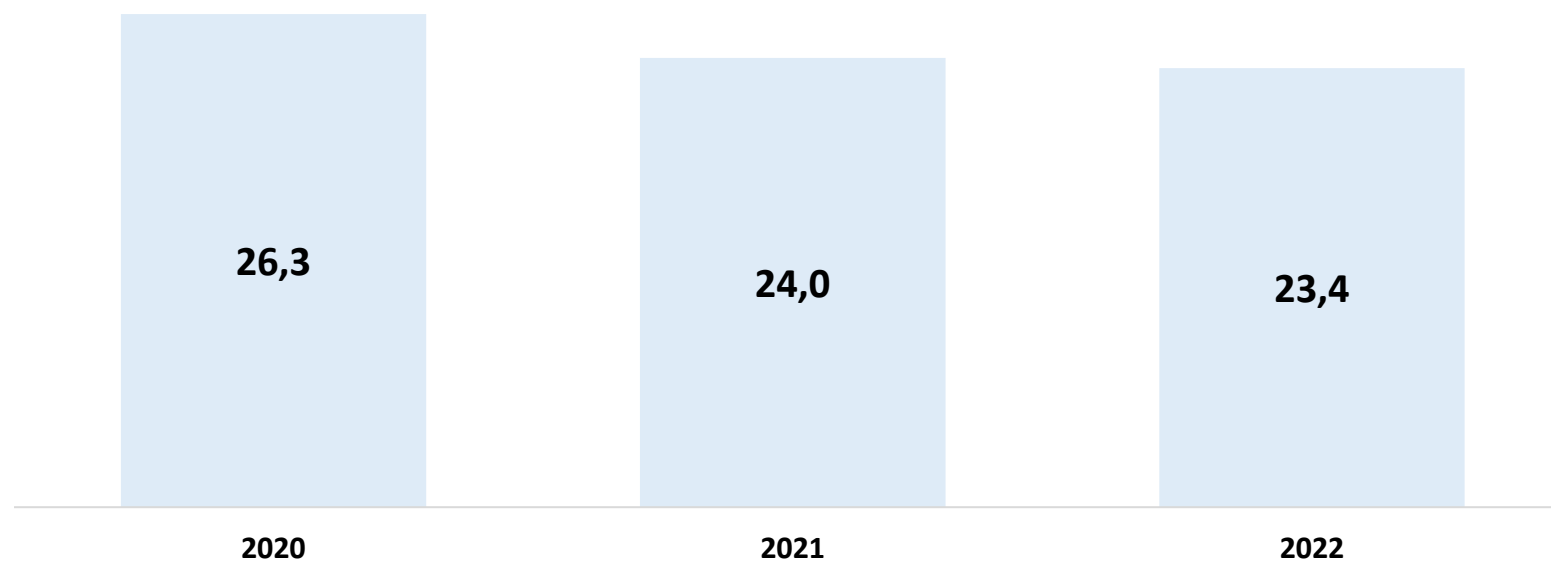


La prise de conscience rapide quant aux conséquences de l'inflation sur les finances de notre agglomération a permis le maintien de l'épargne brute 2022 à un niveau favorable.

En dépit d'un contexte économique défavorable l'épargne brute progresse, retraitée des éléments non récurrents, de 3,2%

Capacités de financement (M€)

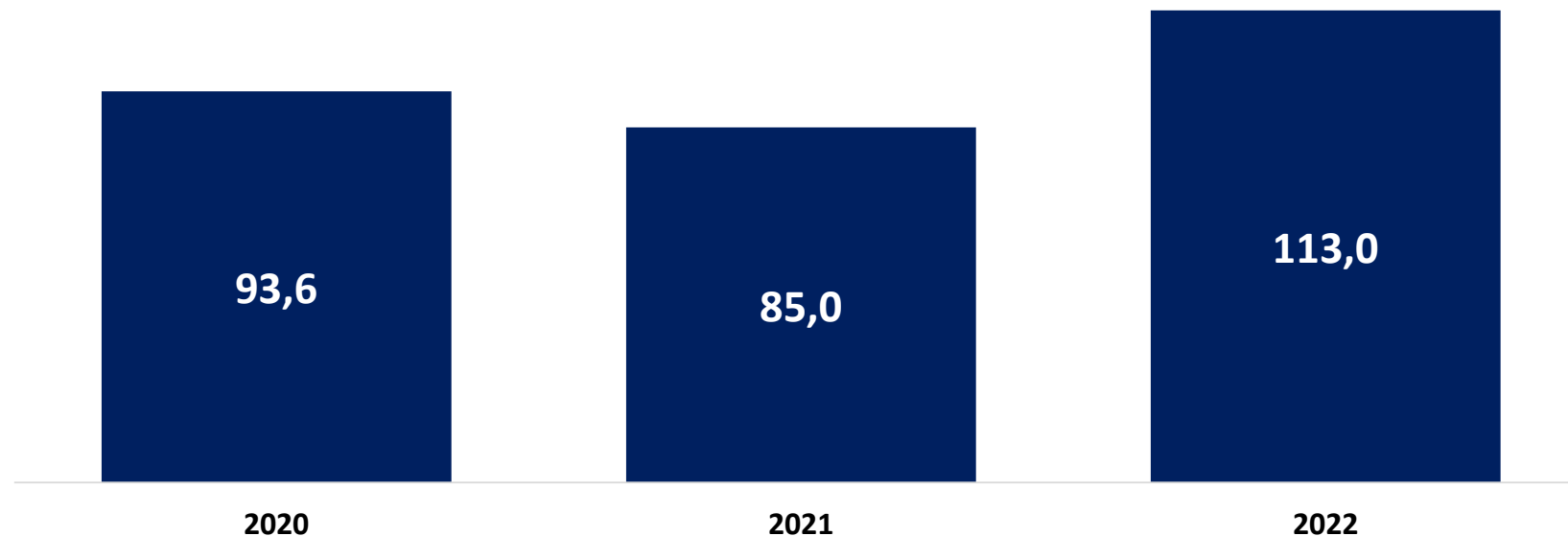
Epargne nette 2022



L'épargne nette de 2022 est impactée à hauteur de 7,1 M€ du paiement à la Ville de Nîmes du capital de la dette GEMAPI transférée.

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Dépenses équipement 2022



	2020	2021	2022
% Réalisation brut	55%	51%	69%

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Principales réalisations 2022

Préserver notre environnement	37,5 M €
• Station biométhanisation	13,4 M€
• Extension & renouvellement des réseaux	3,1 M€
• Pompage NIMES Ouest	3,2 M€
• Autres investissements eaux et assainissement	8,5 M€
• Gestion des déchets	0,8 M€
Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire	32,6 M €
• Finalisation de la ligne TCSP	26,3 M€
• Renouvellement de la flotte des bus	3,1 M€
• Autres investissements mobilité	3,2 M€

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Principales réalisations 2022

Assurer la protection des biens et des personnes **19,1 M €**

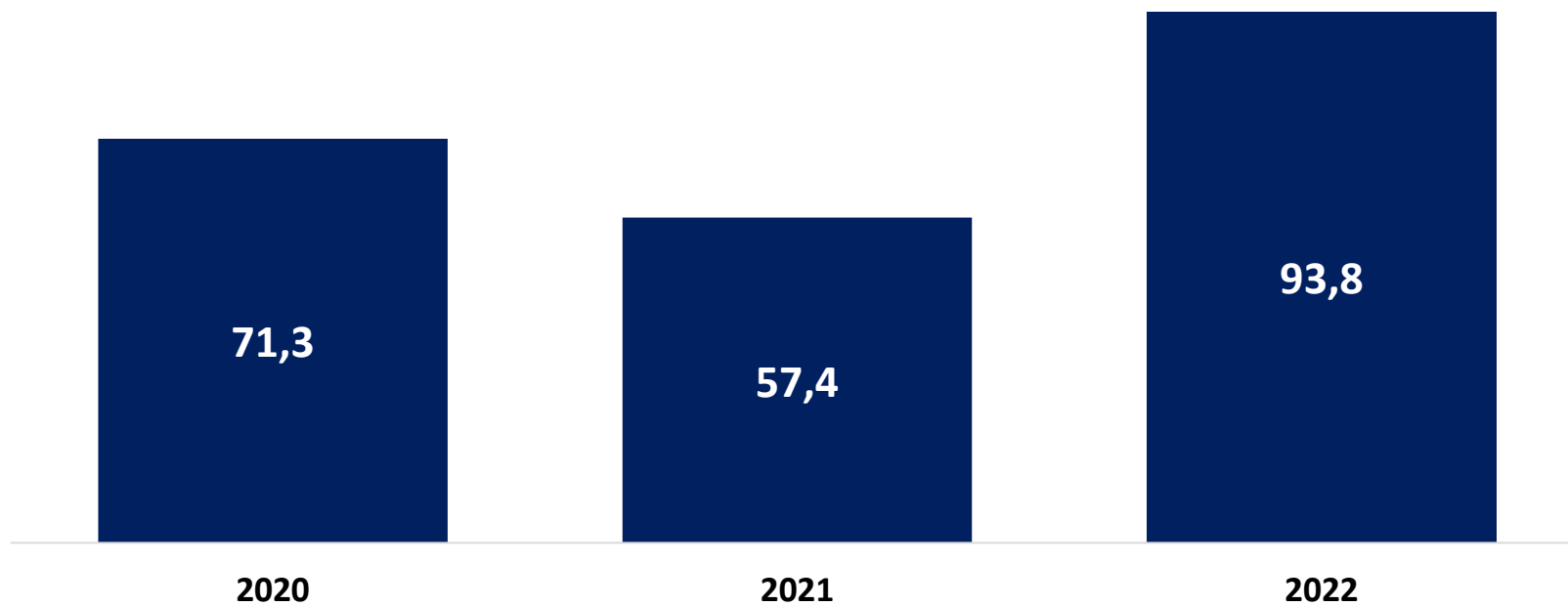
- Fin du Papi 2 12,4 M€
- NPNRU 2,8 M€
- Pluvial 2,6 M€
- Habitat 1,3 M€

Développement économique et aménagement du territoire **18 M €**

- Aménagement et entretien des ZAE 4,2 M€
- Aménagement du territoire 3,6 M€
- Ville intelligente Smart City 3,4 M€
- Enseignement supérieur 3,0 M€
- Foncier 1,3 M€
- Gecko 1,2 M€
- Aides à l'installation des entreprises 0,8 M€
- Bâtiments aéroport 0,6 M€

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Dépenses équipement nettes de subventions et de FCTVA



Crédits d'investissements pluriannuels (M€) : AP/CP

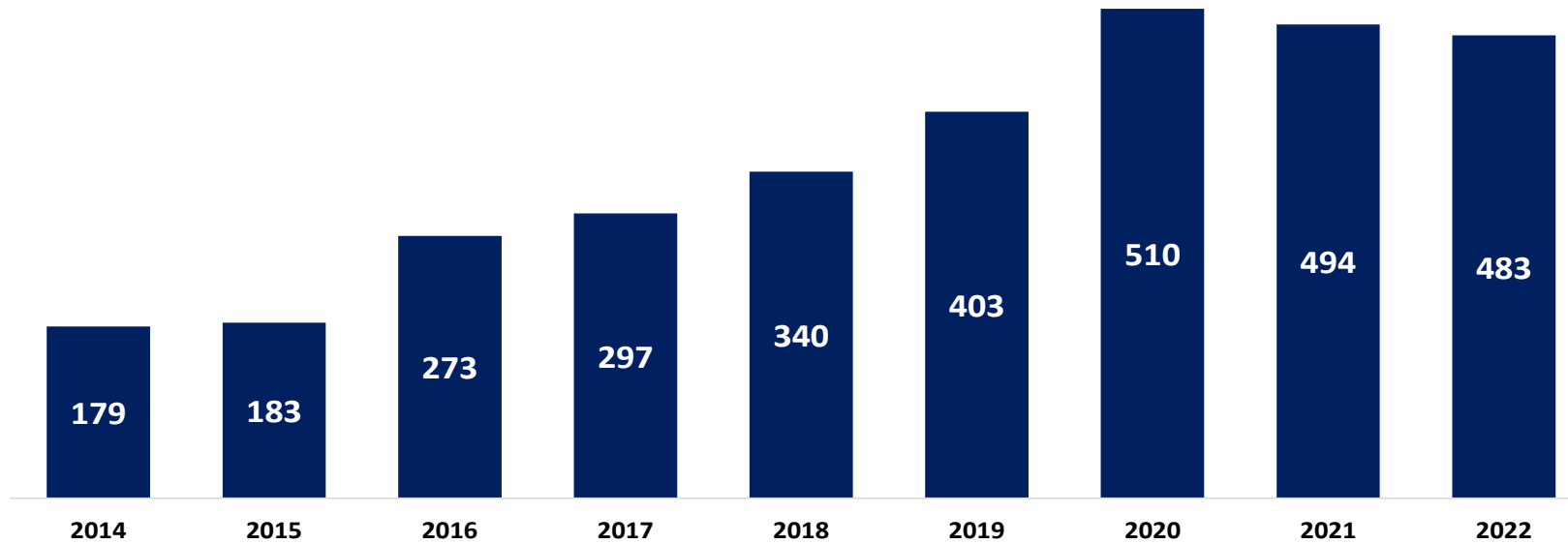
Budget
BUDGET EAU
BUDGET ASSAINISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET TRANSPORTS
BUDGET OM
BUDGET GCE
BUDGET GECKO
BUDGET AEROPORT
TOTAL

TOTAL AP en cours de lissage	Crédits 2022
65,0	7,5
47,1	0,6
101,0	7,3
181,3	24,1
13,0	0,2
146,9	2,6
1,5	0,0
21,2	0,0
577,0	42,4

**Plus d' 1/3 des Investissements
2022
sont intégrés dans des AP/CP**

Financement des dépenses d'investissement (M€)

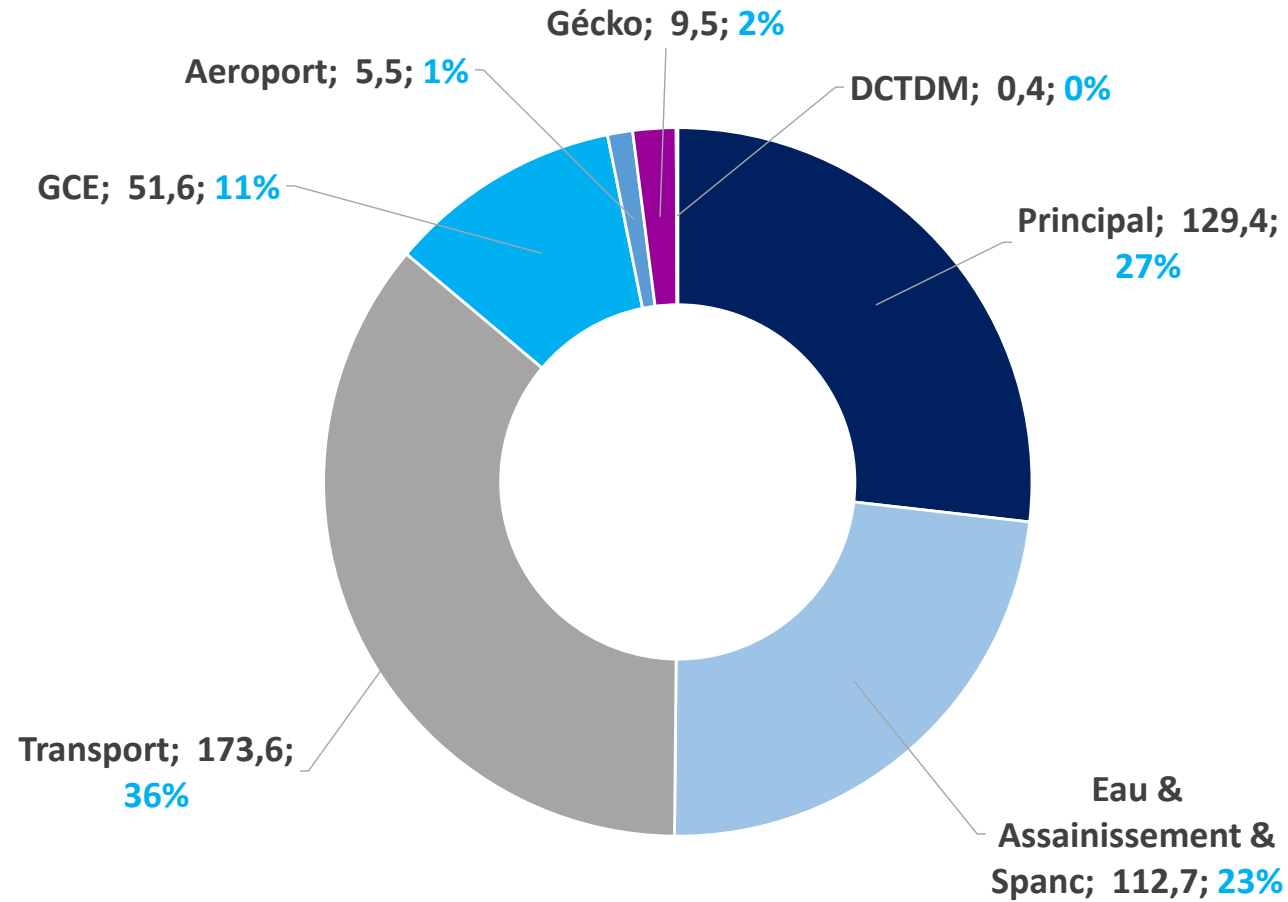
Evolution de la dette (CA + dette GEMAPI)



Nîmes Métropole, tout en développant son programme d'investissement ambitieux, maîtrise son endettement.

Financement des dépenses d'investissement (M€)

Endettement 2022 figurant au CA y compris dette GEMAPI : 483 M€



Financement des dépenses d'investissement (M€)

Ratio de désendettement

Dettes : 483 M€

=

8,9 années

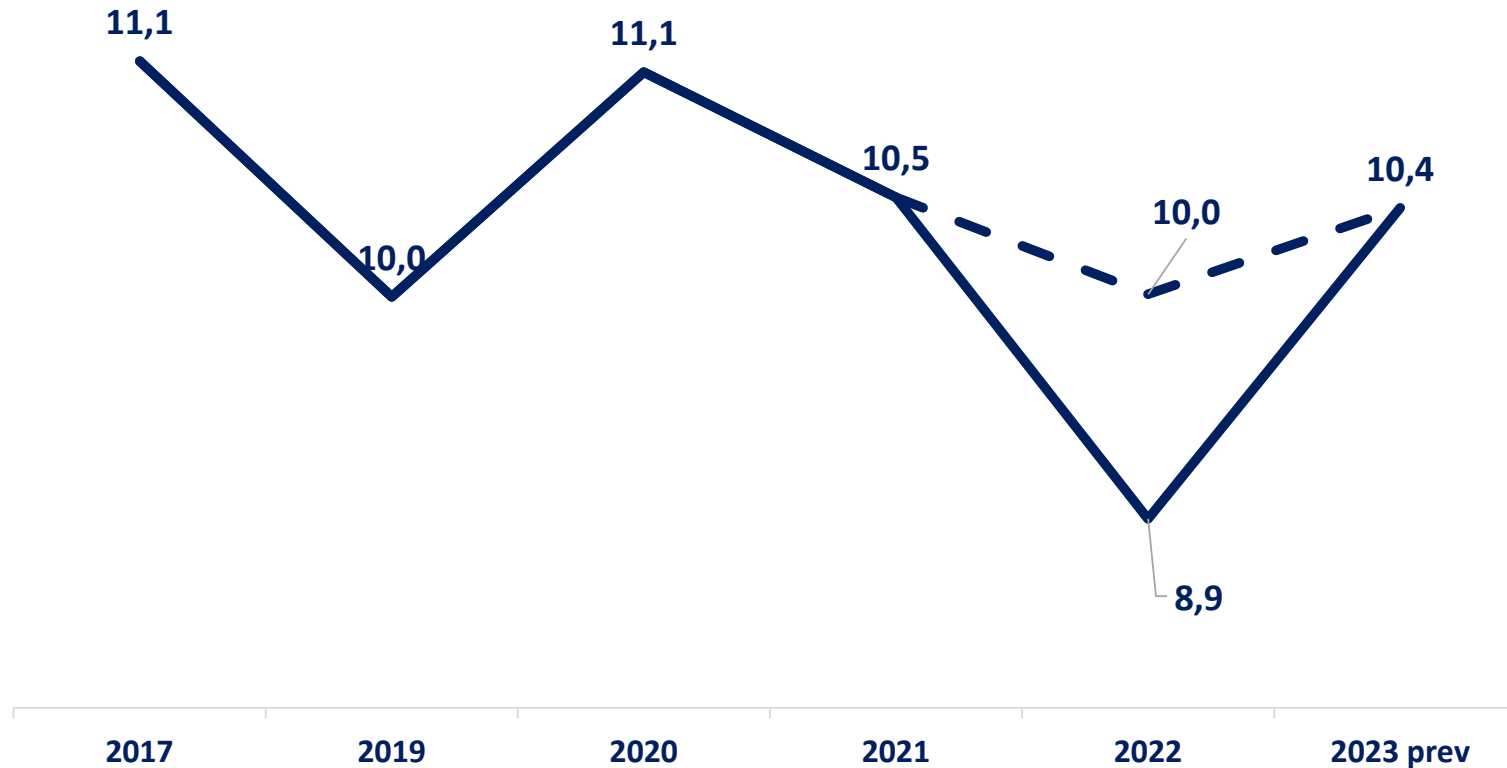
(10 années avec retraitement)

Epargne brute : 54,2 M€

Le ratio de désendettement de Nîmes Métropole est inférieur aux limites imposées par la réglementation (12 ans)

Financement des dépenses d'investissement (M€)

Evolution du ratio de désendettement (dette/épargne brute)

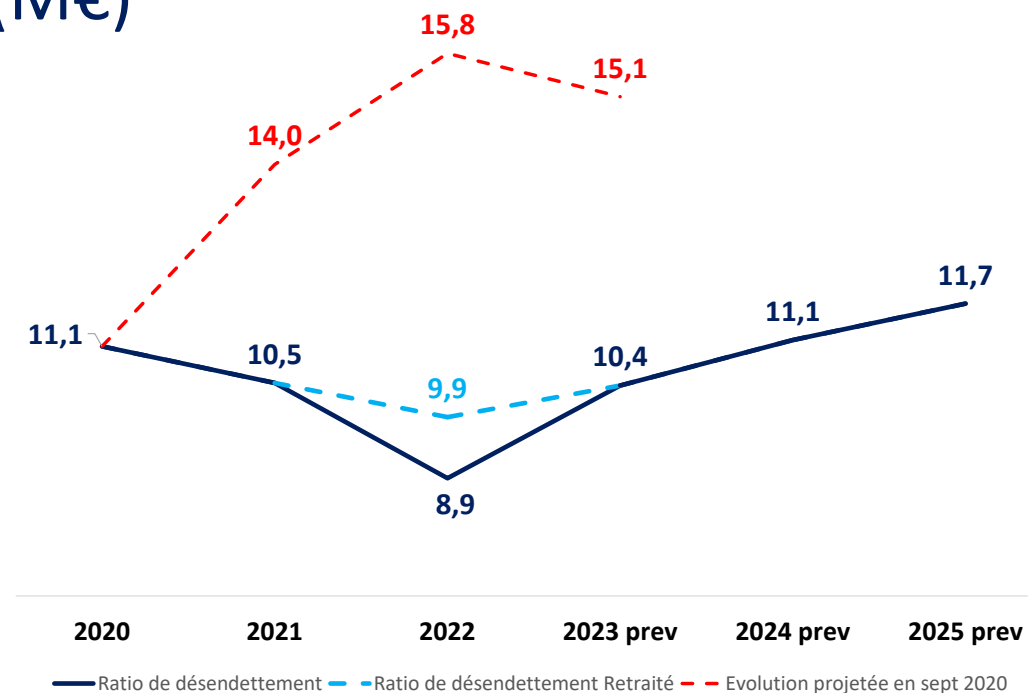
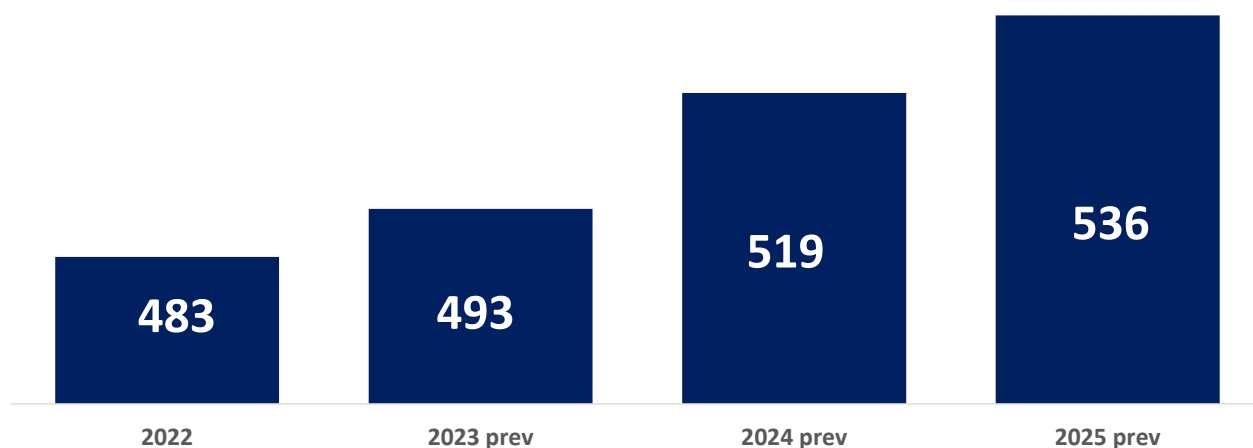


Principaux ratios du budget principal

	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	405,7	412,78
Recettes réelles de fonctionnement / population	480,1	518,17
Dépenses d'équipement brut / population	43,6	67,57
Encours de dette / population	526,2	526,85
DGF / population	86,9	84,60
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	17%	16,4%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,1%	86,0%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,1%	13,0%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109,6%	101,7%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	15,3%	20,3%

Vision prospective de la dette 2023-2025 (M€)

Evolution dette PPI 2023 2026



Avec ces éléments, le ratio de désendettement passerait de 8,9 années en 2022 (yc GEMAPI) à 11,7 années en 2025.

Les prévisions sont issues des données remontées à l'occasion de la publication du ROB 2023.

Une nouvelle prospective intégrant les éléments favorables et défavorables connus sera partagée à l'occasion de la préparation budgétaire 2024.